

AVORTEMENT Définition de l'avortement : expulsion d'un produit non viable de la gestation. Expulsion de tout fœtus et veau mort-né ou succombant dans les 48 heures qui suivent la naissance. En pratique : interruption de gestation au cours de la période fœtale qui commence aux environs du 50e jour chez les bovins.

Avortement chez les ruminants : aide au diagnostic

La déclaration de tout avortement chez les bovins ou tout épisode abortif chez les petits ruminants est obligatoire à son vétérinaire sanitaire. La prise en charge des frais liés à ce contrôle brucellose est assurée par l'État (frais de déplacement et d'intervention du vétérinaire sanitaire, frais d'analyses) : le 1er signe de la brucellose étant l'avortement.

Des causes multiples

De nombreux facteurs peuvent interrompre une gestation : traumatisme de la mère en fin de gestation, anomalie du fœtus déclenchant son expulsion, problèmes alimentaires, maladies... Cela explique que sur un avortement isolé, la probabilité d'identifier une cause infectieuse est faible. Lors d'avortements multiples et rapprochés, la cause infectieuse est plus probable. Les manifestations cliniques observées et les caractéristiques épidémiologiques peuvent parfois orienter vers une suspicion mais le recours au laboratoire est le plus souvent indispensable.

De nombreux agents infectieux incriminés

La liste des bactéries, virus ou parasites susceptibles de provoquer des avortements est longue. Citons parmi les plus fréquents en Corrèze l'ehrlichiose, la BVD, la fièvre Q, la néosporose, la chlamydie, la fièvre Q, la toxoplasmose ou la salmonellose. Ces agents infectieux sont les plus redoutables

	Maladies recherchées	Prix public 2024	participation FRGDS NA	Participation (CD19/GDS)	Coût adhérent GDS
 AVORTEE	BVD (PCR) Ehrlichiose (PCR) Fièvre Q (PCR / écouvillon + Elisa tube sec avortée) Chlamydie (PCR sur écouvillon) Néosporose (PCR cerveau avorton ou Elisa Ac tube sec avortée)	De 78.35 à 176.92 € HT/animal avortée	60,00 € HT/animal avortée	De 3.35 à 101.92 € HT/animal avortée	15,00€ HT/animal avortée
Congénères	BVD (Elisa Ac) Ehrlichiose (IFI) Fièvre Q (Elisa Ac) Néosporose (Elisa Ac)	54.18 HT/ congénère testé	45.00 € HT par congénère testé	8.18€ HT / congénère testé	1€ HT par congénère testé
 OVINS  CAPRINS Avortée	Fièvre Q+FCO+MHE (PCR) Chlamydie (PCR) Toxoplasmose (PCR sur avorton) Salmonellose, Listériose et Mycoses (Bactério)	De 116.34 à 157.03 €	60.00 € HT	De 41.34€ à 52.97€ HT /animal avortée	15,00€ HT/animal avortée
Congénères	Fièvre Q (Elisa Ac) Chlamydie (Elisa Ac) Toxoplasmose (Elisa Ac) Salmonellose (ARL)	30.28€ HT par animal complémentaire	29.28€ HT	/	1.00€ HT par animal prélevé
Autres analyses avec prise en charge à 40% GDS pour les élevages Adhérents					

GDS 19

car contagieux et doués d'un grand pouvoir d'expansion intra et inter élevages. Ils sont souvent difficiles à combattre et persistants par les animaux porteurs asymptomatiques et excréteurs.

Un diagnostic direct en PCR... et indirect en sérologie

Le diagnostic des avortements dans les élevages bovins, ovins et caprins se fait par mise en évidence du pathogène à l'aide de la PCR ou par culture bactérienne pour la salmonellose et la listériose. La précocité d'intervention est déterminante avec des prélèvements dès le deuxième avortement en bovin, 3 en petits ruminants, dans les 48 heures maximum idéalement. Cela garantit des échantillons de qualité pour le laboratoire et augmente le taux d'élucidation.

GDS 19

Pour compléter le diagnostic, on

s'orientera sur des recherches complémentaires sérologiques sur les avortées et sur les congénères. Cela permet de limiter les défauts de sensibilité et de spécificité des diagnostics directs, tout en donnant une image globale du troupeau concerné par les avortements.

Un kit avortement avec l'aide de la mutuelle sanitaire FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre d'une harmonisation régionale, le kit avortement s'adapte avec des fonds de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine. Il met l'accent sur les pathologies les plus rencontrées dans chaque espèce. Le reste à charge pour l'éleveur relatif aux analyses effectuées sur l'avortée est de 15 € et 1 € par congénère supplémentaire pour les Adhérents GDS19. Il faut donc pour une série d'avortements : 1 prise de sang (tube



Espèce

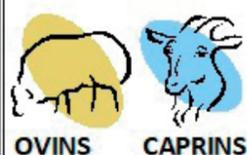
Pour chaque espèce, deux situations peuvent être identifiées

Avortements Seuils d'intervention



BOVINS

1. Avortements rapprochés dans le temps : **2 avortements sur 30 jours** ou moins, quelle que soit la taille du cheptel
2. Avortements espacés sur une période maximale de 9 mois :
 - o < 100 femelles mises à la reproduction : **dès le 3^{ème} avortement**
 - o > 100 femelles mises à la reproduction : **3 avortements + 1 avortement par tranche de 30 femelles**



OVINS CAPRINS

1. Avortements rapprochés dans le temps : **3 avortements sur 7 jours** ou moins, quelle que soit la taille du cheptel ou lot d'élevage
2. Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
 - o < 250 animaux : **≥ 4 % d'avortements** (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux + 1 avortement par tranche de 25 femelles)
 - o > 250 animaux : **à partir du 10^{ème} avortement**